

2014-11-154-DR/FIN

nomenclature: 7.1.2

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2014

OBJET : BUDGET DE LA COMMUNE 2014 : DECISION MODIFICATIVE

L'an deux mille quatorze, le 6 novembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

PRESENTS

M. LESPAGE, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme MONTAUCET, Mme BIRLES, M. LAURENT, M. LECERF, M. DUBUS, M. GARANS, M. COUTIER, M. SALLABERRY, Mme DESTOUESSE, Mme CORRIHONS, Mme PICAT, Mme MOUNIER, Mme BISBAU, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, M. ROBLES, M. POULAERT, M. CLAVERIE

EXCUSES

Mme DUPRE	procuration à	Mme BIRLES
Mme SAINT-AUBIN	procuration à	Mme DUFAU
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. DUBUS
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
Mme FAURE	procuration à	M. POULAERT
Mme DELAVENNE	procuration à	M. CLAVERIE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de pouvoirs: 6

Nombre de votants : 33

**2014-11-154-DR/FIN - BUDGET 2014 : DECISION MODIFICATIVE*** Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALPI)**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121.29

Considérant la nécessité de prendre une décision modificative sur le budget de la Commune pour l'exercice 2014 :

1) pour effectuer des transferts de crédits au sein des dépenses de fonctionnement :

- en inscrivant des crédits supplémentaires pour financer :
 - * l'avenant à la DSP du centre de loisirs suite à la mise en œuvre des TAP (1)
 - * le prélèvement pour le déficit de logements sociaux (article 55 de la loi SRU) (2)
 - * le réajustement de la contribution de la commune au FPIC (3)
- et en diminuant les crédits des lignes budgétaires suivantes :
 - * les primes d'assurance (4)
 - * les dépenses de personnel (5) (lors du budget, le prévisionnel des dépenses relatives aux TAP avait été prévu dans les dépenses de personnel)
 - * les subventions d'équilibre du budget principal vers les budgets annexes du pôle des services et de la MAC (6) (avec notamment la perception du remboursement d'assurance suite à l'annulation des Océaniques 2013)

2) pour inscrire de nouveaux crédits d'investissement financés par des recettes nouvelles ou des diminutions de dépenses

- report ou annulation de certains programmes : la voirie J Jaurès, le self J Jaurès
- nouveaux programmes ou crédits complémentaires affectés à certains programmes : acquisition de terrain pour un bassin de rétention, solde des travaux de la crèche (bâtiment, aménagement), équipement aquatique (facturation du PRO), pluvial impasse Ducau ...
- nouvelles recettes ou crédits complémentaires perçus : subvention CCSX pour l'accès à la crèche, subvention de la CAF pour l'équipement de la crèche, participation complémentaire pour les travaux de confortement du talus Castagnet, réajustement du FCTVA ...

DELIBERE

ADOPTE la décision modificative telle que figurant dans le tableau ci après :



ARTICLES	LIBELLE	PLUS	MOINS
FONCTIONNEMENT DEPENSES		138 000	138 000
011-Charges à caractère général		46 000	15 000
616-020	Primes d'assurance (4)		15 000
611-421	Avenant DSP CLSH TAP (1)	46 000	
012-Charges de personnel		0	88 000
64131-20	Rémunérations personnel non titulaire (5)		54 000
64118-020	Autres indemnités (5)		18 000
6453-020	Cotisations caisse de retraite (5)		16 000
65-Autres charges de gestion courante		0	35 000
6558-33	Subvention d'équilibre MAC (6)		20 000
6558-90	Subvention d'équilibre pôle des services (6)		15 000
739-Reversement et restitutions sur impôts et taxes		92 000	0
739115-824	Prélèvement art 55 loi SRU (2)	83 000	
73925-01	FPIC (réajustement) (3)	9 000	
INVESTISSEMENT DEPENSES		342 000	198 400
204-Subventions d'équipement versées			115 000
2041512-822	Voirie J Jaurès		115 000
21-Immobilisations corporelles		192 000	83 400
2111-1405-020	Acquisition CBE pour bassin rétention	65 000	
21312-0202-20	Self restaurant J Jaurès		83 400
21318-0434-321	Remplacement puits de jour médiathèque	18 000	
2152-1203-64	Aménagement voirie Crèche St Exupéry	50 000	
2152-0805-811	Pluvial Impasse Ducau	50 000	
2128-1002-822	Confortement Talus Castagnet	9 000	
23-Immobilisation en cours		150 000	0
2313-1203-64	Construction crèche St Exupéry	55 000	
2313-1204-020	Construction centre technique (facturation APS)	25 000	
2313-1205-413	Équipement aquatique (facturation 40 % PRO)	70 000	
Solde investissement dépenses (besoin de financement)		143 600	
INVESTISSEMENT RECETTES		152 200	8 600
10-Dotations fonds divers et réserves		28 000	0
10222-01	FCTVA	28 000	
13-Subventions d'investissement		124 200	8 600
13251-1203-64	Subvention CCSX accès crèche	60 800	
1323-1203-64	Subvention FEC accès crèche	8 200	
1318-1203-64	Subvention CAF équipement crèche	38 200	
1328-1002-822	Participation talus Castagnet	17 000	
1323-1203-64	Subvention CG construction crèche		8 600
Solde investissement recettes (financement des dépenses)		143 600	



HABILITE Monsieur le Maire à régulariser toutes les écritures découlant de l'adoption de cette décision modificative.

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué Landespublic (ALP1)

Vote: 33

Pour: 28

Abstention : 5 (Mmes Faure et Delavenne et MM. Roblès, Poulaert et Claverie)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 7 novembre 2014

Le Maire

